

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE

| BPJEPS ACTIVITÉS GYMNIQUES - POITIERS |

(Mise à jour au 3 mars 2024)

Nomenclature du niveau de qualification : N4 – Date d'échéance de l'enregistrement : 01/01/2028

NSF : 335 Animation sportive, culturelle et de loisirs - Référence RNCP : 37190 - Code CPF : 90813

Formacode(s) : 15487 : Gymnastique

1. Cadre général de la formation :

La formation conduisant à la délivrance du Brevet Professionnel Activités Gymniques (BPJEPS AG) est habilitée par la DRAJES de la région Nouvelle-Aquitaine, autorité académique conformément aux dispositions du Code du sport (Articles 212 20 à 212 26).

Lien vers arrêté : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=o3b4P9AwkBEMfjcwAA4YULrMV7Uy9NCeEjvROjQfQ0=>

Le métier :

Le(a) titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « activités gymniques » exerce les activités suivantes :

- animation et enseignement auprès de tout type de public ;
- animation et enseignement des différentes activités gymniques ;
- encadrement et conduite de cycles d'apprentissage et d'entraînement jusqu'au premier niveau de compétition dans la mention ;
- intervention auprès de publics spécifiques (personnes en situation de handicap, scolaires ...) ;
- intervention dans des structures telles que les collectivités territoriales, les écoles multisports, les établissements de santé, les centres de prévention (chute pour les seniors, lutte contre l'obésité) ;
- conception / mise en œuvre d'un projet sportif et pédagogique dans les structures identifiées ;
- conception et mise en œuvre d'un projet d'entraînement pour un premier niveau de compétition.

Le(a) titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « activités gymniques » exerce son activité de manière autonome, seul(e) ou en équipe, en cohérence avec le projet global de la structure ou la politique fédérale. Il/elle est autonome quant à ses choix pédagogiques. Il/elle est en capacité de pouvoir décider seul(e), de modifier ou d'annuler toute activité, s'il s'avère que les conditions d'exécution relevant de sa responsabilité ne permettent pas aux activités de se dérouler dans des conditions de pratique satisfaisantes.

Le(a) titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « activités gymniques » est amené(e) à être employé(e) par les structures suivantes : collectivité territoriale, association sportive, ...

2. Accès à la formation :

Trois étapes obligatoires et successives :

Je possède les prérequis nécessaires :

- attestation de formation au secourisme *
- Certificat médical

Je valide les TEP (tests d'exigence préalables) :

- épreuves physiques (voir arrêté)

Je réussis les tests de sélections complémentaires :

- Epreuve écrite
- Epreuve orale

Précisions

- Attestation de formation au secourisme :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité.
- TEP (tests d'exigence préalables) : épreuves décrites dans l'arrêté ci-dessus

- Description des épreuves de sélections complémentaires :
 - Un entretien oral de 20 min portant sur la motivation et le projet professionnel du candidat
 - Une épreuve écrite de 90 minutes maximum pour laquelle sont évaluées les capacités du candidat à analyser et synthétiser des documents et son niveau de culture générale gymnique.

Le candidat est informé de son admission ou non à la formation par voie d'affichage au CREPS et sur le site internet du CREPS.

3. Durée totale de la formation :

1190 heures comprenant :

- 790 heures de formation en centre de formation pour un parcours complet (voir tableau en fin de fiche pour la répartition horaire)
- 400 heures minimum de stage en structure d'alternance pour un parcours complet

4. Contenus de la formation :

Préparation aux EPMSP : 57,00 heures

Deux unités capitalisables transversales quelle que soit la spécialité du BPJEPS (en 4 UC)

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

Contenus pédagogiques abordés :

- Approche de la communication orale, maîtrise de la communication écrite et de l'outil informatique
- Caractéristiques morphologiques, sociales et psychologiques des publics en gymnastique
- Alternance en structure, connaissance des employeurs et du droit du travail
- Mieux Vivre Ensemble
- Environnement professionnel (Club, fédération, scolaire, ...)

Volume horaire UC1 : 73,50 heures

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

Contenus pédagogiques abordés :

- Démarche de projet appliquée au milieu professionnel des activités gymniques
- Marketing, communication, suivi des besoins des clients et/ou adhérents

Volume horaire UC2 : 56 heures

Deux unités capitalisables déclinées dans la spécialité « activités gymniques » :

UC 3 : Concevoir une séance, un cycle, d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités gymniques

Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation

Prendre en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle

Organiser la séance ou le cycle

Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

Programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs

Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle

Adapter son action pédagogique

Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés Evaluer son action

Evaluer la progression des pratiquants

Volume horaire UC 3 : 255,50 heures

UC 4a : Mobiliser les techniques de la mention des activités gymniques pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « activités gymniques acrobatiques » jusqu'au 1^{er} niveau de compétition fédérale

Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option

Maîtriser les techniques de l'option

Maîtriser les gestes techniques dont les aides et parades et les conduites professionnelles suivant l'option Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage

Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option

Maîtriser et faire appliquer les règlements techniques et usages de la discipline Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique compétitive

Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque

Garantir des conditions de pratique en sécurité

Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité Aménager l'espace de pratique ou d'évolution

Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de l'espace de pratique ou d'évolution

Volume horaire UC4a : 348,00 heures

UC4b : Mobiliser les techniques de la mention des activités gymniques pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « Gymnique rythmique » jusqu'au 1^{er} niveau de compétition fédérale

Formation externalisée en passant le diplôme du monitorat fédéral GR FFGym

Volume horaire UC4b : 00,00 heure

5. Précision sur la phase de positionnement :

C'est une étape de la formation obligatoire dès l'entrée en formation.

Objectifs du positionnement :

- Analyser la situation d'un stagiaire/apprenti en début de formation au regard du référentiel professionnel et du référentiel de certification.
- Prendre en compte ses acquis afin de construire son parcours individualisé de formation et proposer à l'autorité académique (DRAJES) des allègements de formation, voire des renforcements. Ces allègements ou renforcements sont préalablement acceptés par le stagiaire/apprenti. Des dispenses codifiées dans l'arrêté du diplôme sont vues au regard des diplômes déjà acquis par le stagiaire/apprenti en amont de sa formation. (voir arrêté ci-dessus)

Organisation du positionnement :

- Chaque stagiaire/apprenti reçu aux tests de sélection dispose d'un entretien individuel de positionnement avec le coordonnateur ou la coordonnatrice de la formation. Ce positionnement a lieu au cours de la semaine d'entrée en formation (1^{er} jour de la formation) où sont, entre autres, présentées les modalités de la formation, de la certification et de l'alternance.

A l'issue du positionnement :

- L'équipe pédagogique propose le parcours individualisé de formation à chaque stagiaire/apprenti. Après leur accord, cette proposition est transmise à la DRAJES, afin de finaliser les inscriptions sur Forômes.
- Une fiche individuelle de positionnement est renseignée.

6. L'alternance

Au cours de leur formation, les stagiaires/apprentis en parcours complet doivent réaliser **un minimum de 400 heures d'alternance**.

• Le tuteur, le maître d'apprentissage :

Pour chaque stagiaire/apprenti, un tuteur/maître d'apprentissage est désigné dans la structure d'accueil. Lorsque le stagiaire/apprenti réalise une ou plusieurs alternances dans d'autres structures, celles-ci doivent proposer un tuteur/maître d'apprentissage en capacité d'accompagner l'apprenant dans son alternance.

Chaque tuteur/maître d'apprentissage doit fournir :

- une copie du diplôme (si existant),
- une copie de la carte professionnelle (si existante).

Le tuteur/maître d'apprentissage doit être titulaire d'une qualification d'un niveau minimum égal au BP JEPS (Exemple BEATEP, B.E.E.S, BP JEPS) ou bien justifier d'une expérience Professionnelle ou bénévole minimale de trois ans dans l'activité en rapport avec les activités gymniques

Le tuteur/maître d'apprentissage fait partie intégrante de l'équipe pédagogique qui accompagne le stagiaire/apprenti tout au long de la formation. Il a pour rôle de :

- Accueillir le stagiaire/apprenti dans l'entreprise,
- Présenter le personnel et les activités de l'entreprise au stagiaire/apprenti,
- Informer le stagiaire/apprenti de l'ensemble des règles et usages internes à l'entreprise,
- Accompagner le stagiaire/apprenti dans la découverte du métier,
- Permettre au stagiaire/apprenti d'acquérir les savoirs professionnels nécessaires à l'exercice du métier,
- S'informer du parcours de formation du stagiaire/apprenti et des résultats obtenus,
- Accueillir le formateur responsable du suivi du stagiaire/apprenti en entreprise,
- Evaluer l'acquisition des compétences professionnelles du stagiaire/apprenti,
- Valider les heures de stages réalisées par le stagiaire/apprenti.

Plus spécifiquement pour l'apprenti, le maître d'apprentissage :

- Organise et planifie le poste de travail de l'apprenti ;

Pour tenir véritablement son rôle auprès de l'apprenti, le maître d'apprentissage doit connaître l'environnement réglementaire du contrat d'apprentissage et appréhender parfaitement sa fonction professionnelle et formatrice.

Le tuteur/maitre d'apprentissage est convié à au moins une réunion d'informations et d'échange avec le coordonnateur de la formation. Il peut également utiliser le carnet de formation, le courriel ou le téléphone pour rester en contact avec le coordonnateur.

- Le suivi de l'alternance :

-Lors de chaque semaine de formation en centre, un temps est consacré à un bilan de l'alternance écoulée depuis la dernière session de formation. C'est l'occasion d'évoquer les difficultés rencontrées, les besoins de formation, les temps forts (positifs ou négatifs) dans un environnement propice à l'échange.

-Des entretiens individuels avec le stagiaire/apprenti permettent de faire le point sur le parcours de formation ainsi que sur les difficultés et progrès réalisés en situation d'alternance. Ils sont aussi l'occasion d'aborder des points plus sensibles, que l'on ne peut pas présenter en session plénière.

-Des visites sur les lieux d'alternance permettent également d'évaluer le stagiaire/apprenti dans ses conditions d'alternance. En associant le tuteur/maître d'apprentissage à cette visite, c'est l'occasion d'observer les relations tuteur – apprenant, d'échanger sur la progression du stagiaire/apprenti et son implication au sein de sa structure et enfin de faire un retour pédagogique sur la séance qu'il vient d'animer.

Le coordonnateur est chargé du suivi pédagogique du stagiaire/apprenti ; cela implique : un accompagnement dans la recherche de structures de stage, un contrôle administratif et deux visites sur site.

7. Les EPMS

Les compétences professionnelles correspondant aux exigences minimales permettant la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif » mention « activités gymniques » sont les suivantes :

- être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique des « activités gymniques » ;
- être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant ;
- être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;
- être capable de mettre en œuvre une séquence pédagogique d'animation en activités gymniques en sécurité.

Il est procédé à la vérification des exigences préalables permettant la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation au BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités gymniques » lors de la mise en place par le(la) candidat(e) :

1) d'une séquence d'animation, en sécurité, pour un groupe d'au moins 8 pratiquants, à l'aide de deux activités de 10 minutes chacune parmi :

- la gymnastique artistique masculine ;
- la gymnastique artistique féminine ;
- le trampoline ;
- le tumbling ;
- la gymnastique acrobatique ;
- la gymnastique rythmique ;
- l'aérobic ;
- le parkour.

dont au moins une est issue des activités gymniques acrobatiques (gymnastique artistique masculine, gymnastique artistique féminine, trampoline, tumbling, gymnastique acrobatique et parkour).

2) suivie d'un entretien de quinze minutes minimum à vingt minutes maximum portant notamment sur les aspects liés à la sécurité.

8. La certification

La formation comporte 3 épreuves certificatives. Pour chaque épreuve certificative, le stagiaire/apprenti bénéficie d'une épreuve initiale et d'une épreuve de remédiation.

Epreuve 1 (UC1 et 2)

Le(la) candidat(e) transmet dans les conditions fixées par le recteur de région académique avant la date de l'épreuve un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités gymniques.

Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC1 et UC2.

Epreuve 2 (UC3)

L'épreuve se déroule au sein de l'organisme de formation ou en structure d'alternance pédagogique et se décompose comme suit :

1° Production d'un document :

Le(a) candidat(e) transmet un dossier dans les conditions fixées par le recteur de région académique avant la date de l'épreuve comprenant :

- deux cycles distincts d'animation composé d'au moins six séances chacun, réalisés dans une structure d'alternance pédagogique portant sur deux activités gymniques différentes. Les candidats(es) présentant l'option « gymnastique rythmique » choisissent deux activités gymniques acrobatiques.

Les deux évaluateurs et le(a) candidat(e) sont informés du choix de la séance support de la certification au plus tard une semaine avant l'épreuve.

2° Mise en situation professionnelle :

Le(a) candidat(e) prépare pendant 15 minutes au maximum l'espace et le matériel nécessaires à la mise en œuvre de la séance d'animation.

Le(a) candidat(e) conduit en tout ou partie la séance d'animation, au sein de l'organisme de formation, pendant au minimum 45 minutes et au maximum 60 minutes pour un public d'au moins 8 pratiquants.

La séance d'animation est suivie d'un entretien de 30 minutes maximum :

- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours desquelles le candidat analyse et évalue cette séance d'animation en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques ;
- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs portant sur la progression et la pertinence du cycle d'animation figurant dans le dossier transmis par le(la) candidat(e) au sein duquel est issue cette séance d'animation.

Epreuve 3 (UC4a ou UC4b)

L'épreuve se déroule au sein de l'organisme de formation et se décompose comme suit :

1° Production d'un document :

Le(a) candidat(e) transmet un dossier dans les conditions fixées par le recteur régional académique avant la date de l'épreuve comprenant :

- un cycle d'entraînement d'au moins huit séances, réalisé dans une structure d'alternance pédagogique portant sur une activité gymnique acrobatique différente de celles proposées pour l'UC3.

Les deux évaluateurs et le(a) candidat(e) sont informés du choix de la séance support de la certification au plus tard une semaine avant l'épreuve.

2° Mise en situation professionnelle :

Le(a) candidat(e) prépare pendant 15 minutes au maximum l'espace et le matériel nécessaires à la mise en œuvre de la séance d'entraînement.

Le(a) candidat(e) conduit la séance d'entraînement pendant au minimum 45 minutes et au maximum 60 minutes pour un public d'au moins 6 gymnastes préparant un premier niveau de compétition fédérale, intégrant au moins deux situations d'aide ou de parade.

La séance d'entraînement est suivie d'un entretien de 30 minutes maximum :

- 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs au cours desquelles le(la) candidat(e) analyse et évalue cette dernière en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques ;
- 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs portant sur la progression et la pertinence du cycle d'entraînement figurant dans le dossier transmis par le(la) candidat(e).

9. Les outils mis à disposition du stagiaire/apprenti

- Les installations pédagogiques : petites et grandes salles de cours,
- Les installations sportives : gymnases, stades, parcours d'orientation, ...
- Des ressources documentaires numériques et/ou papiers
- Le livret de formation propre au stagiaire/apprenti

10. Tableau récapitulatif des étapes de formation

UC 1 EC D'ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE (56h00)

OI 1-1 EC de communiquer dans les situations de la vie professionnelle

OBJECTIFS	MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ANIMATION DANS LA STRUCTURE	MOYENS DE FORMATION	CONTENUS - RESSOURCES REFERENCES	EVALUATION CERTIFICATIVE
OI 1-1-1 EC d'adapter sa communication aux différents publics	Le groupe et ses phénomènes / Comment animer et coordonner une équipe / Savoir travailler en équipe / Savoir conduire une réunion /	Jeux de rôles / Etude de cas / Construction des principes d'élaboration d'un questionnaire / Présentation orale (Structure, MOFF, affiches, flyers...), exposés, débats / Apprentissage des techniques de communication / Utilisation et usage des réseaux sociaux, des outils pour créer des visuels (Affiche, ...) / Règles de la communication orale et écrite / Techniques de prise de notes pour élaborer un compte - rendu, un résumé / Préparer une réunion... / Apports théoriques sur les outils informatiques		Dossier écrit "Projet!", présentation orale de son projet d'animation, entretien avec la commission d'évaluation
OI 1-1-2 EC de produire des écrits professionnels	Gestion de conflits / Créer des outils et supports de communication relatifs au projet / Constituer et rédiger son projet d'animation / Soutenir son projet d'animation à l'oral / Rendre compte de ses actions / Collaborer avec des partenaires			
OI 1-1-3 EC de promouvoir les projets et actions de la structure				

OI 1-2 EC de prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté

OBJECTIFS	MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ANIMATION DANS LA STRUCTURE	MOYENS DE FORMATION	CONTENUS - RESSOURCES REFERENCES	EVALUATION CERTIFICATIVE
OI 1-2-1 EC de repérer les attentes et les besoins des différents publics	Caractéristiques physiologiques, psychomotrices, cognitives et psychosociales / Besoins, attentes et motivations des publics encadrés (De la petite enfance à la personne senior sans incapacité ni perte d'autonomie et aux personnes en situation de handicap) /	PPT sur les caractéristiques des différents publics / Vidéos de publics en situation et analyse / Travail sur les représentations / Questionnaire sur plateforme d'enseignement / Mises en situation avec les publics / Repères juridiques et historiques sur chaque thème / Animations participatives et échanges de pratiques / PPT, jeux de rôles, études de cas, ...		Dossier écrit "Projet!", présentation orale de son projet d'animation, entretien avec la commission d'évaluation
OI 1-2-2 EC de choisir les démarches adaptées en fonction des publics	Définition des conditions pour assurer la sécurité et l'intégrité (Physique, morale incluant la sensibilisation et la prévention des phénomènes de discriminations, de radicalisation, de violences dans le sport, de mixité, de sexisme, ... /			
OI 1-2-3 EC de garantir l'intégrité physique et morale des publics	Sensibilisation aux principes de laïcité et valeurs de la République) des publics encadrés			

OI 1-3 EC de contribuer au fonctionnement de la structure

OBJECTIFS	MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ANIMATION DANS LA STRUCTURE	MOYENS DE FORMATION	CONTENUS - RESSOURCES REFERENCES	EVALUATION CERTIFICATIVE
OI 1-3-1 EC de se situer dans la structure	Identification des milieux de pratique, des environnements professionnels et de leurs conséquences quant à la définition des objectifs et interventions de l'éducateur sportif / Définition et	Apports théoriques : statut, rémunération, employeurs potentiels, présentation de la fonction publique territoriale, ... / Connaissance de l'environnement institutionnel (Organisation du sport en France, le monde associatif, l'économie sociale et solidaire, ...) / Démarches administratives EAPS, carte professionnelle, déclaration honorabilité, code du sport		Dossier écrit "Projet!", présentation orale de son projet d'animation, entretien avec la commission d'évaluation
OI 1-3-2 EC de situer la structure dans les différents types d'environnements	Identification de la réglementation et de la déontologie liées au métier d'éducateur sportif			
OI 1-3-3 EC de participer à la vie de la structure				

UC 2 EC DE METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE (77h00)

OI 2-1 EC de concevoir un projet d'animation

OBJECTIFS	MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ANIMATION DANS LA STRUCTURE	MOYENS DE FORMATION	CONTENUS - RESSOURCES REFERENCES	EVALUATION CERTIFICATIVE
OI 2-1-1 EC de situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli	Mise en œuvre de la méthodologie du projet d'animation appliquée à la structure d'accueil / Diagnostic / Valeurs/ Objectifs / Moyens / Evaluation / Créer un rétroplanning / Construire son budget / Constituer et rédiger son projet d'animation / Soutenir son projet d'animation à l'oral	<p>Apports théoriques : PPT sur méthodologie projet d'animation / TD et commandes sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'informer auprès des responsables de sa structure, de son histoire, des valeurs éducatives et sportives véhiculées, des orientations en matière de politique sportive et de développement et des projets en cours - Assister autant que de besoin aux réunions de la structure - Réaliser un diagnostic - Identifier des objectifs en lien avec le diagnostic - Identifier des besoins nécessaires à la mise en œuvre du projet (Financiers, humains, matériels) - Identifier les ressources mobilisables pour la mise en œuvre du projet (financières, humaines, matérielles, partenariales) 		Dossier écrit "Projet!", présentation orale de son projet d'animation, entretien avec la commission d'évaluation
OI 2-1-2 EC de définir les objectifs et les modalités d'évaluation				
OI 2-1-3 EC d'identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet				

OI 2-2 EC de conduire un projet d'animation

OBJECTIFS	MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ANIMATION DANS LA STRUCTURE	MOYENS DE FORMATION	CONTENUS - RESSOURCES REFERENCES	EVALUATION CERTIFICATIVE
OI 2-2-1 EC de planifier les étapes de réalisation	Mise en œuvre effective et réalisation du projet d'animation en s'appuyant sur une méthode et sur une programmation en lien avec les responsables de la structure	<p>Apports théoriques, TD et commandes sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Echéancier mettant en avant les différentes étapes de réalisation du projet - Dossier à remettre pour entretien oral - Indicateurs et outils pour réaliser l'évaluation du projet (Questionnaire, enquête de satisfaction, articles de presse, vidéos, compte rendu...) 		Dossier écrit "Projet!", présentation orale de son projet d'animation, entretien avec la commission d'évaluation
OI 2-2-2 EC d'animer une équipe dans le cadre du projet				
OI 2-2-3 EC de procéder aux régulations nécessaires				

OI 2-3 EC d'évaluer un projet d'animation

OBJECTIFS	MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ANIMATION DANS LA STRUCTURE	MOYENS DE FORMATION	CONTENUS - RESSOURCES REFERENCES	EVALUATION CERTIFICATIVE
OI 2-3-1 EC d'utiliser les outils adaptés	Mise en œuvre effective et réalisation du projet d'animation en s'appuyant sur une méthode et sur une programmation en lien avec les responsables de la structure	Apports théoriques, préparation à l'entretien oral / Aide à la conception de la présentation vidéo-projetée / Aide sur la conception et l'organisation du dossier		Dossier écrit "Projet!", présentation orale de son projet d'animation, entretien avec la commission d'évaluation
OI 2-3-2 EC de produire un bilan				
OI 2-3-3 EC d'identifier des perspectives d'évolution				

UC3 : EC DE CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITES GYMNIQUES (221h00)

OI 3-1 EC de concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

OBJECTIFS	MISE EN ŒUVRE DE CYCLES D'ANIMATION DANS LA STRUCTURE (Pour tout public et toute activité gymnique)	MOYENS DE FORMATION	CONTENUS - RESSOURCES REFERENCES	EVALUATION CERTIFICATIVE
OI 3-1-1 EC de fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation	Découverte du fonctionnement pédagogique d'une structure / Observation et intervention auprès des publics de la structure (Scolaires, associatifs, collectivités, entreprises) de manière progressive vers l'autonomie / Mettre en œuvre l'accueil du public, son orientation en fonction de ses besoins, les cycles d'apprentissage dans le champs de l'animation, la gestion de groupe, l'évaluation du pratiquant, la sécurité passive et active, Adopter une posture de professionnel face aux pratiquant, ...	Approches théoriques sur les logiques internes des activités gymniques (Didactique) / Observation et mises en situation pédagogique encadrées par le ou les formateurs sur l'ensemble des publics et pour toute activité gymnique et structure / Interventions et travaux dirigés sur les sciences biologiques / Apports méthodologiques sur la construction d'une fiche de séance, d'un cycle d'apprentissage / Stage en alternance, accompagnement tuteur et visites pédagogiques en structure de stage / Apports sur la sécurité passive et active / Comment gérer un groupe / Connaissances sur les sciences humaines (Motivation, théorie de l'apprentissage, ...) / Comment concevoir une séance, un cycle, définition des objectifs, des critères de réalisation, de réussite, travail sur la fiche d'observation, ... / Concevoir des évaluations (Diagnostic, formative, finale...) / Gymnastique et handicap / Apprendre à gérer sa posture		Retour de deux cycles d'animation différents / Animation d'une séance en OF à partir d'un des deux cycles / Entretien oral sur la séance et le cycle
OI 3-1-2 EC de prendre en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle				
OI 3-1-3 EC d'organiser la séance ou le cycle				

OI 3-2 EC de conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

OBJECTIFS	MISE EN ŒUVRE DE CYCLES D'ANIMATION DANS LA STRUCTURE (Pour tout public et toute activité gymnique)	MOYENS DE FORMATION	CONTENUS - RESSOURCES REFERENCES	EVALUATION CERTIFICATIVE
OI 3-2-1 EC de programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs	Transversalité avec l'OI 3-1 en mettant l'accent sur la notion de programmation dans le temps de l'action pédagogique du stagiaire, sur le cœur de métier de cette formation (Mener des séances ou des cycles) et sur la remédiation ou l'individualisation de l'action pédagogique			Retour de deux cycles d'animation différents / Animation d'une séance en OF à partir d'un des deux cycles / Entretien oral sur la séance et le cycle
OI 3-2-2 EC de mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptées aux objectifs de la séance ou du cycle.				
OI 3-2-3 EC d'adapter son action pédagogique				

OI 3-3 EC d'évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

OBJECTIFS	MISE EN ŒUVRE DE CYCLES D'ANIMATION DANS LA STRUCTURE (Pour tout public et toute activité gymnique)	MOYENS DE FORMATION	CONTENUS - RESSOURCES REFERENCES	EVALUATION CERTIFICATIVE
OI 3-3-1 EC de construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés	Transversalité avec l'OI 3-1 en mettant l'accent sur la notion d'évaluation (Evaluation du pratiquant, du dispositif pédagogique du stagiaire et de l'action pédagogique de l'encadrant)			Retour de deux cycles d'animation différents / Animation d'une séance en OF à partir d'un des deux cycles / Entretien oral sur la séance et le cycle
OI 3-3-2 EC d'évaluer son action				
OI 3-3-3 EC d'évaluer les pratiquants				

UC 4a EC DE MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION DES ACTIVITES GYMNIQUES POUR METTRE EN OEUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE DANS L'OPTION "AGA" NIVEAU FEDERAL (292h00)

OI 4-1 EC de conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option

OBJECTIFS	MISE EN ŒUVRE DE CYCLES D'ENTRAINEMENT DANS LA STRUCTURE (1er niveau de compétition)	MOYENS DE FORMATION	CONTENUS - RESSOURCES REFERENCES	EVALUATION CERTIFICATIVE
OI 4-1-1- EC de maîtriser les techniques de l'option	Découverte du fonctionnement pédagogique d'une structure en lien avec des enjeux compétitifs / Observation et intervention auprès des publics de la structure (Pratiquants engagés dans la filière compétitive) de manière progressive vers l'autonomie / Mettre en œuvre l'accueil du public, son orientation en fonction de ses besoins, les cycles d'apprentissage dans le champs de l'entraînement, la gestion de groupe, l'évaluation du pratiquant, la sécurité passive et active (MAP) / Adopter une posture de professionnel face aux compétiteurs / Accompagner l'athlète vers et lors des compétitions / Faire appliquer la réglementation fédérale en vigueur		Approches théoriques des disciplines acrobatiques de la mention à des fins d'organisation de la pratique compétitive de 1er niveau / Observation et mises en situation pédagogique encadrées par le ou les formateurs pour l'ensemble des compétiteurs et pour toute activité gymnique acrobatique de l'option / Interventions et travaux dirigés sur les sciences biologiques (Anatomie, physiologie, biomécanique) / Apports méthodologiques sur la construction d'une fiche de séance, d'un cycle d'apprentissage orientés vers la pratique compétitive de 1er niveau/ Stage en alternance, accompagnement tuteur et visites pédagogiques en structure de stage / Apports sur la sécurité passive et active (MAP) / Comment gérer un groupe à l'entraînement et en compétition / Connaissances sur les sciences humaines (Motivation, théorie de l'apprentissage, préparation mentale) et sur la réglementation fédérale (Cadre de la pratique compétitive) / Comment concevoir une séance, un cycle, définition des objectifs, des critères de réalisation, de réussite, travail sur la fiche d'observation, ... / Concevoir des évaluations (Diagnostic, formative, finale...) / Apprendre à gérer sa posture / Apports théoriques sur les outils d'optimisation de la performance	Retour d'un cycle d'entraînement / Conduite d'une séance en OF à partir du cycle / Entretien oral sur la séance et le cycle
OI 4-1-2 EC de maîtriser les gestes techniques dont les aides et parades et les conduites professionnelles suivant l'option				
OI 4-1-3 EC d'utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage				

OI 4-2 EC de maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option

OBJECTIFS	MISE EN ŒUVRE DE CYCLES D'ENTRAINEMENT DANS LA STRUCTURE (1er niveau de compétition)	MOYENS DE FORMATION	CONTENUS - RESSOURCES REFERENCES	EVALUATION CERTIFICATIVE
OI 4-2-1 EC de maîtriser et faire appliquer les règlements techniques et usages de la discipline	Transversalité avec l'OI 4-1 en mettant l'accent sur la notion de cadre réglementaire de la pratique compétitive et ses dérivées			Retour d'un cycle d'entraînement / Conduite d'une séance en OF à partir du cycle / Entretien oral sur la séance et le cycle
OI 4-2-2 EC de maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique compétitive				
OI 4-2-3 EC de sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque				

OI 4-3 EC de garantir des conditions de pratiques en sécurité

OBJECTIFS	MISE EN ŒUVRE DE CYCLES D'ENTRAINEMENT DANS LA STRUCTURE (1er niveau de compétition)	MOYENS DE FORMATION	CONTENUS - RESSOURCES REFERENCES	EVALUATION CERTIFICATIVE
OI 4-3-1 EC d'utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité	Transversalité avec l'OI 4-1 en mettant l'accent sur l'importance d'offrir aux pratiquants un environnement de travail sécurisé et conforme aux différentes réglementations.			Retour d'un cycle d'entraînement / Conduite d'une séance en OF à partir du cycle / Entretien oral sur la séance et le cycle
OI 4-3-2 EC d'aménager l'espace de pratique ou d'évolution				
OI 4-3-3 EC de veiller à la conformité et à l'état du matériel et de l'espace de pratique ou d'évolution				